

Décision

Générale

colonial

Décision n° 16-429-1932 mutations

n° 16-429-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1932

Numéro JO
n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro
31 août 1932

TEXTE INTÉGRAL

M. Gaillardon, contrôleur des douanes de 1re classe, est chargé. pendant la durée de l'absence du chef de service titulaire, de l'expédition des affaires courantes et urgentes. M. Gaillardon signera : « Pour le Chef de service absent et par ordre : » Le contrôleur chargé de l'erpédition des affaires courantes et urgentes, »